

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 septembre 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 1^{er} septembre 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 26 août et le 1^{er} septembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 1^{er} septembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (26 août 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 211.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 229.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 65.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord a recensé deux violations, dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Homs.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, aucune opération humanitaire n'a été menée.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (27 août 2017)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (5) et de Damas (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dans les provinces de Damas (2) et de Homs (4).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, 42 tonnes de fournitures humanitaires (vivres et articles ménagers) ont été livrées dans la localité de Barzé, dans la province de Damas.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 211.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (28 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces de Damas (2) et de Qouneïtra (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Damas (2), de Homs (1) et d'Edleb (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Dans le cadre de deux opérations humanitaires menées par l'Organisation des Nations Unies, 225 tonnes de fournitures humanitaires (vivres et médicaments) ont été livrées dans la localité de Rastan, dans la province de Hama, et des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants de localités de Khafsin, Maan et Karkh, dans la province de Hama.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 214.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (29 août 2017)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (5) et de Damas (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces de Damas (1) et de Hama (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit trois opérations humanitaires, à savoir :

- Une dans la localité d'Abou Jabbar Kabir (province d'Alep), qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale;
- Une dans la localité de Deïr Baalbé (province de Homs), qui a permis de fournir 1,6 tonne de vivres à la population locale;
- Une dans la localité de Qamichli (province de Hassaké), qui a permis de fournir 6 tonnes de vivres et de fournitures scolaires à la population locale.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 214.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie
concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de
désescalade (30 août 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces de Damas (1) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces de Damas (3), de Lattaquié (2) et de Homs (3).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, à savoir :

- Une dans la localité de Chir (province de Hama), qui a permis de fournir 1,6 tonne de vivres à la population locale;
- Une dans la localité de Qamichli (province de Hassaké), qui a permis de fournir 3 tonnes de vivres à la population locale.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 214.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (31 août 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 13 violations, dans les provinces de Qouneïtra (12) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces de Damas (1), de Hama (1) et de Lattaquié (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, à savoir :

- Une dans la localité d'Afrin, qui a permis la livraison de 150 colis de fournitures scolaires;
- Une dans la localité de Hassaké, qui a permis de fournir 3 tonnes de vivres à la population locale.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 214.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie
concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(1^{er} septembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (3) et de Damas (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (1), de Damas (2) et de Deraa (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Joueïch (province d'Alep), qui a permis de fournir 3,7 tonnes de vivres à la population locale.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, des appareils de la compagnie aérienne russe Abakan Air ont largué en tout 21 tonnes de vivres à proximité de la ville de Deïr el-Zor.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Koubariyé, Jmeiliyé et Tell el-Zaatar, dans la province de Hama.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 217.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 229.